Réseau Assistance Accident



Charte du Réseau Assistance Accident (RAA)

1. Le Réseau Assistance Accident du Syndicat National de Guides est une équipe composée de guides de haute montagne volontaires et bénévoles.
Chacun de ses membres (guide-assisteur) exerce, au profit des guides confrontés à un accident professionnel, une assistance personnelle, discrète et non intrusive, assortie d'une obligation de réserve. L'aide apportée prend la forme d'abord d'une attitude d'écoute, et selon les circonstances, elle est suivie de conseils, d'orientation, voire d'une intervention adaptée à la situation. Le Livret RAA, document support, mis à jour régulièrement sert de référence commune à la relation d'assistance.
2. Ce premier soutien sera ensuite relayée en étroite collaboration avec le FNSM , est souvent suivie :

- d'un accompagnement dans les diverses étapes du parcours post accident du guide.
- d'un soutien à la reconstruction physique, psychologique et professionnelle du guide, s'il le souhaite. L'aide à la famille et à

l'entourage immédiat fait partie de ce champ d'action avec les limites que cela implique.
- un accompagnement dans le suivi de la procédure judiciaire s'il y a lieu.

3. le **R**éseau **A**ssistance **A**ccident a ainsi trois axes d'actions :

- Une relation suivie avec la Direction du SNGM, l'avocat du syndicat, la psychologue en rapport avec le SNGM et le **F**onds **N**ational de **S**olidarité **M**ontagne(FNSM).
- La mise en commun des expériences à l'occasion de réunions régulières (généralement bisannuelle) et d'un stage de formation permettant l'harmonisation des méthodes d'intervention.
- La conduite de réflexions issues de l'expérience d'assistance, soit à l'initiative du RAA, soit à la demande du comité directeur. Ces réflexions sont destinées à concourir à un meilleur exercice du métier de guide à travers la formation initiale, le recyclage et la formation continue. A cette occasion, certains guides peuvent être mandatés pour une mission particulière.

4. Le Numéro unique **Assistance SNGM (+33(0)4 83 43 23 53)** constitue le point de passage obligé de l'alerte : il est la première et principale marche de l'assistance. Il fonctionne H24 7/7 , grâce à la permanence du SNGM en semaine, et celle assurée par le RAA les Weekends. À ce titre, il importe donc que ce premier contact soit relayé au plus vite par un assisteur et que s'y substitue une relation confraternelle, d'écoute et de présence. Constituant le noyau de l'assistance (tous les guides sont en effet des assistants potentiels), le **R**éseau **A**ssistance **A**ccident est donc réparti géographiquement sur le territoire, et représentatif des diverses formes d'exercice du métier de guide. Deux des ses membres en sont les coordonnateurs. Chacun d'eux gère de façon prépondérante sa zone géographique (Alpes Nord/Alpes Sud) mais peut suppléer l'autre, si ce dernier est indisponible. Lorsque l'alerte est transmise ces derniers interrogent, via le WhatsApp RAA, l'ensemble du réseau pour identifier le référent disponible et géographiquement le plus à même de prendre en charge la demande. L'assistance est destinée dans son principe à tout guide de haute montagne, indépendamment du cadre et de sa manière d'exercer, de sa nationalité et du lieu de l'accident.